Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251124-20251124006-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 17 novembre 2025
Date d'affichage : 17 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, JACQUELIN Nadine, STRUGAREK Jean-Luc, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, GAUDU Fabienne, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : BESREST Nicolas représenté par ROUXEL Jérôme ; ETIENNE Brigitte représentée par JACQUELIN Nadine ; MORIN Marie-Noëlle représentée par FROSTIN Gwénaëlle ; HAMON Sandrine excusée ; OISEL Julien.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2025-11-24-006 : Domaine et Patrimoine – Cession talus à Monsieur LANGELLIER et Madame LE HOUEROU

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur LANGELLIER et Madame LE HOUEROU en vue de l'acquisition d'une portion de terrain communal situé en bordure du pôle sportif.

La demande porte sur une cession d'environ 40 m². Ce talus, planté et entretenu par Monsieur LANGELLIER et Madame LE HOUEROU, a depuis longtemps perdu son caractère public. En effet, une clôture pare-ballons a été posée par la commune en haut du talus. Le reste du talus n'est plus utilisé pour le pôle sportif et semble faire partie intégrante de la propriété de Monsieur LANGELLIER et Madame LE HOUEROU. La modestie de la cession envisagée permet donc d'accueillir favorablement la demande présentée par le seul riverain y ayant intérêt.

Le prix de cession proposé est de 0,50 €/m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'aliénation d'une portion de terrain communal, pour une surface d'environ 40 m2, au prix de 0,50 €/m², au bénéfice de Monsieur LANGELLIER et Madame LE HOUEROU
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service Droit des Sols / Rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel afin de rédiger un acte en la forme administrative aux frais de Monsieur LANGELLIER et Madame LE HOUEROU.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251124-20251124006-DE

Les frais d'actes et de publicité foncière réglés par la Commune au Centre de Gestion des Côtes d'Armor chargé de la rédaction de l'acte administratif seront refacturés à l'acquéreur

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire
- De DESIGNER Monsieur Alain ANDRE, adjoint, pour représenter la Commune en tant que partie à l'acte
- De DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour authentifier l'acte

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 25 novembre 2025
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES